Réunion du CA du 19 Mai 2022

Personnes présentes: Marie, Michel, Sean, Matthieu

Approbation du CR du 21 avril 2022 : approuvé à l'unanimité

Date du prochain CA: jeudi 16 juin à 18:30 approuvé.

Suivi des actions des CA précédents

AG

Changement de signature à la banque à faire → Kiyann En l'absence de Kiyann, pas d'avancement donné en séance.

Association vélo L228-2 Finistère

Point sur le RDV du 11 mai : en l'absence de Victoire, pas de retour fait en séance.

Mise en place du livret parcours professionnel

Pas d'avancement donné en séance.

Tout à vélo

Prochain temps fort le 24 mai, bannière affichée sur le site pour le rappeler aux cyclistes. Manque de communication sur les réseaux sociaux : trop peu de posts Facebook pour entretenir le challenge dans la durée. Matthieu propose d'en discuter avec Laure pour publier quelques posts, par exemple avec les photos bonus en illustration.

Communication interne

Faire le point sur la réunion Emmanuelle / Victoire : en l'absence des deux intéressées, pas d'avancement donné en séance. Réunion reportée le 30 mai. Echange rapide pour visuels des petites folies.

Candidature pour une alternance

Michel souhaite abandonner le projet d'alternance, personne n'a suffisamment de disponibilité pour assurer le rôle de tuteur. Abandon validé en séance à l'unanimité.

Nouveaux points

Horaire + plan de charge Laure

(10h incontournables parfois) : la règle à respecter, c'est le code du travail. Extrait (ajouté hors réunion) :

« La durée de travail effectif : Temps pendant lequel un salarié ou un agent public est à la disposition de l'employeur ou de l'administration et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles ne doit pas dépasser la durée maximale de **10 heures** par jour, sauf dérogations. Celles-ci sont accordées dans les cas suivants :

- À la demande de l'employeur, sous réserve de l'accord de l'inspecteur du travail
- En cas d'urgence liée à un surcroît temporaire d'activité
- Si une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement (ou une convention ou un accord de branche) prévoit le dépassement de la durée de 10 heures de travail quotidien. En cas d'activité accrue ou pour des motifs liés à l'organisation de l'entreprise, la durée maximale quotidienne de travail est limitée à 12 heures par jour de travail effectif. »

Si la CC dont dépend le contrat de Laure l'autorise, il est donc possible, de manière ponctuelle, de dépasser les 10h, sans jamais dépasser 12h sur une journée. Voir comment les heures en trop sont récupérées ou pas.

Mission locale

Valider la convention : qui signe la convention ?

Bilans annuels des salariées.

Que peut-on améliorer?

A plus anticiper l'an prochain pour que le maximum de gens puisse s'exprimer.

Vélocibus pour Iona?

OK il en reste 5 dans le 2^e garage, voir avec un mécavole pour lui en donner un révisé, provenant du 2^e lot (en meilleur état).

Eric référent triporteur ?

(Annick souhaite continuer, au moins partiellement) Faire la tournée des structures possiblement partenaires du projet.

→ Planifier une réunion Annick + Eric + Iona → Iona

ORB

balades en juin et août --> pas du tout de budget pour régler les 150€ que coûte la 1/2 journée (et je n'ai même pas parlé du montant de l'adhésion structure) ... Étant donné que

l'on est toujours en phase expérimentale, que l'ORB est partie prenante du projet depuis le départ, et que l'idée de Zélie est de nous aider à faire connaître et développer le TAD, lona lui a proposé une sortie à "prix libre", ce qui laisserait la possibilité aux participant.e.s de régler à hauteur de leurs moyens.

→ Idée validée en séance, mais en donnant un prix indicatif pour ce prix libre.

Adhésion CCAS

Suite discussion avec Morgane BIDON du CCAS : elle souhaiterait une adhésion globale du CCAS plutôt qu'une adhésion par structure. Selon Iona, ce geste serait apprécié, et une fois l'adhésion réalisée les balades devraient pouvoir être mises en place.

→ OK, validé en séance.

Reportage triporteurs

Via le Moulin à Images, Morgane BIDON propose de réaliser un reportage de 4 minutes sur nos triporteurs ; celui-ci serait diffusé sur Tébéo, si sa direction valide le sujet. A nous de clarifier en amont ce que nous attendrions de cette vidéo. Iona propose de communiquer principalement sur les balades payantes + le service "Vélo&co" également payant, étant donné que la phase expérimentale sera certainement terminée au moment du tournage.

→ OK validé en séance

Ballades EHPADs

- Toujours sur ce sujet : suite à discussion avec Annick, proposition de balades gratuites pour les 3 EPHADS du CCAS en contrepartie de cette vidéo si elle est bien retenue et diffusée. Dans ce cas, on offrirait 1 après-midi de balade par résidence, soit 3 balades au total.
 - → OK validé en séance

Communication TAD triporteur

Communication panneaux de la ville : une campagne "TAD triporteur" à prévoir rapidement (cf page internet BM / Communication : "Association ou partenaire de la collectivité ? vous pouvez demander la mise à disposition gracieuse d'un espace d'affichage pour votre campagne de communication.")

→ OK validé en séance mais a priori la longueur de caractères ne permet pas de faire des folies.

Réunion BM/BaPaV et comité des partenaires le 2/6

Des sujets à aborder ?

Matthieu propose de demander un libre accès aux données (forcément en opendata) sur les chantiers & aménagements prévus dans le cadre du SDV.

Réunion de 16h30 le 2 juin, Emmanuelle fournit un budget pour tout à vélo et bougeons autrement dans les écoles (avenant à la convention comme en 2021).

Comité de 17h30 : Sean doit s'inscrire et Michel lui fournira un ordre du jour.

FABMOBzh

lettre d'intention lue en séance par Michel, le CA valide la signature de BAPAV.

Bicycodeuse

réparation avec financement CD29 ? Ou achat d'autocollants permanents ? Ou abandon définitif ? 3000€ du CD29 à disposition. Nous avions évoqué une possibilité de financement complémentaire via CE thalès (échange Matthieu/emmanuelle), à rediscuter ?. La bicycodeuse en panne est toujours chez le fabriquant (en attente réponse réparation ?).

→ Discuté en séance : OK pour une réparation si le CD29 la finance (impact financier nul pour BAPAV mais matériel remis à neuf). Refus de partir sur une solution à base d'étiquettes, qui entre en concurrence directe avec les marchands de vélos.

Recyclerie Un peu d'R

avec Kiyann, Iona et Emmanuelle, la recyclerie nous a intégré au projet de mise à disposition des vélos enfants dans les quartiers de Brest. Nous sommes donc associés pour 4 ateliers mobiles -1/2j (conseils en réparation) par an. Une convention a été rédigée par la recyclerie avec Bm (service de Madeleine Au). Valérie D. est informée. C'est complémentaire à la convention existante (pas de recoupement).

→ OK. Attention, ne plus accepter de vélos de la recyclerie et de Décathlon tant qu'on n'a pas évalué notre rythme de réparation à l'atelier. Pour l'instant le garage est plein!

Adhésions

Constat d'une diminution du nombre d'adhérents par rapport à l'année précédente à la même période (cf. Discussions Emmanuelle avec Kiyann et Eric) : voir avec Emmanuelle si la relance est toujours faite régulièrement pour les ré-adhésions. Les récents jours de permanence non assurée n'ont pas aidé non plus.

Réponse à Marjorie :

MLT Marché St louis (rue Etienne Dolet) Dimanche matin 26 juin 7h-12h. Marjorie l'organise. Demande si l'action peut être portée par BaPaV sachant que son intention est de faire une communication assez virulente sur les manquements de la ville.

→ Réponse de Michel validée par le CA : Marjorie n'est pas adhérente donc ne peut engager la parole de BAPAV ; de plus, si elle adhère à l'asso, le texte doit d'abord être validé par BAPAV.

Aménagement Locaux

3 adhérents aident les salariées et vsc un mercredi matin de juin.

Fin de séance à 20h, merci à Marie pour les crêpes et à Matthieu pour le jus de pomme!